

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021\_06\_107-DE  
Reçu le 07/06/2021  
Publié le 07/06/2021



DEL 2021.06.02/107

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 JUIN 2021

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

DOMAINE PUBLIC

Objet :

Terrasses éphémère

Convocation :

Date : 27/05/2021

Affichage : 27/05/2021

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de suffrages

exprimés : 33

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Catherine VALDENNAIRE donnant pouvoir à Élisabeth FAURE  
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN  
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

Absents excusés :

Catherine VALDENNAIRE, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

**AR Prefecture**

005-210509237-20210602-2021-06-107-DE  
RAPporteur : MONSIEUR LE MAIRE  
Reçu le 07/06/2021  
Publié le 07/06/2021

- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid 19 ;
- VU** la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
- VU** le projet de loi de sortie l'état d'urgence sanitaire ;
- VU** le règlement d'occupation temporaire du domaine public à but commercial, arrêté par délibération du 4 juin 2014, n°2014.06.04/090;
- VU** la délibération n°2020.12.09/196 du conseil municipal du 09/12/2020 actualisant les tarifs des services techniques dont les différents tarifs d'occupation du domaine public et des droits de place ;
- CONSIDERANT** l'économie touristique comme un pilier de l'économie du territoire ;
- CONSIDERANT** l'impact financier sur les commerces de la commune dû aux règles sanitaires et aux fermetures administratives imposées au cours des années 2020 et 2021 ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission URBANISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NUMERIQUE réunie le 31/05/2021 ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- D'autoriser des extensions éphémères des terrasses des cafés et restaurants qui en feront la demande jusqu'au 30 septembre 2021 ;
- De limiter l'extension de chaque terrasse au plus au double de la surface habituellement occupée, suivant les contraintes de chaque site (passage des services de secours, passage des piétons, ouverture de barrières et portails, etc.) et en accord avec le service des Droits de place ;
- D'accorder la gratuité à ces occupations supplémentaires et exceptionnelles du domaine public ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021\_06\_107-DE  
Reçu le 07/06/2021  
Publié le 07/06/2021

POUR 33  
CONTRE 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/107

PUBLIÉE LE : 07 JUIN 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA



